

## ARRÊTÉ D'ANNULATION DU PRÉSIDENT N° AN00420170420281

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 95/78 en date du 08/08/1995 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ARNAUD, Directeur du Centre de Gestion ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.
- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets de BARCELONNETTE, CASTELLANE et FORCALQUIER.

#### **Article 3:**

Récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VOLX, le 20 avril 2017

Transmis au représentant  
de l'Etat le : 21 avril 2017

Pour le Président et par délégation, MME  
Chantal EXBRAYAT  
Directrice Adjointe des Services

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00416098007001	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Agent d'accueil, comptabilité, urbanisme, <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	COMMUNE DE SAINTE CROIX DE VERDON 04500 Sainte croix du verdon	01/11/2016	00420161006221